



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 23 du mois de novembre à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votants : 13
Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2022

Présents :

Gilles BILLIOT	Michel GAUDÉ	Patricia GAUTHIER
Catherine COLAS	Florence NOYER	Christine LALIÈRE
Pascal HERRERO	Pascale SZCZERBAL	Boubacar DIALLO
Nicole BERRUÉ	Jean-François ROBINET	
Thierry ZION	Colette DELVINGT	

Absents excusés :

Madame Patricia GAUTHIER a donné pouvoir à Madame Colette DELVINGT
Monsieur Jean-Benoît PELLETIER
Monsieur Benoît MALARD

Christine LALIÈRE élue secrétaire de séance

➤ Délibération n°2022//11/23/01 : Validation du compte-rendu du 14 octobre 2022

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 14 octobre 2022.

➤ Délibération n°2022/11/23/02 : Validation du compte-rendu du 10 novembre 2022

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 10 novembre 2022.

➤ **Délibération n°2022/11/23/03 : Décision Modificative**

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives,
 Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,**

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget principal de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60622 : Carburants	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6415 : Indemnité inflation	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	15 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	84 080,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-70841 : aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 780,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 780,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 500,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Total Général		56 080,00 €		56 080,00 €

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document afférent à la présente délibération.

➤ **Délibération n°2022/11/23/04 : Décision Modificative**

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives, Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget annexe eau et assainissement de la façon suivante :

45175	JOUY LE POTIER	DM n°4 2022
Code INSEE	Eau et Assainissement	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 23/11/2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	9 315,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	9 315,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458101 : SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	0,00 €	9 315,48 €	0,00 €	0,00 €
R-458201 : SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 315,48 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	9 315,48 €	0,00 €	9 315,48 €
R-131 : Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	9 315,48 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	9 315,48 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	9 315,48 €	9 315,48 €	9 315,48 €	9 315,48 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document afférent à la présente délibération.

➤ **Délibération n°2022/11/23/05 : Décision Modificative**

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives,
Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget principal de la façon suivante :

45175 Code INSEE	JOUY LE POTIER Commune de Jouy le Potier	DM n°5 2022
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 23/11/2022 SUBVENTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657364 : SPIC	0,00 €	3 493,29 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 493,29 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 493,29 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 493,29 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 493,29 €	0,00 €	3 493,29 €
Total Général		3 493,29 €		3 493,29 €

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document afférent à la présente délibération.

➤ **Informations et questions diverses :**

- Monsieur Le Maire informe et indique :
- Qu'il y aura des décorations de Noël qui seront faites par les enfants de la garderie mais peu d'illuminations
- Que l'association de gymnastique volontaire de Jouy-Le-Potier a obtenu l'attribution du label « Qualité Club Sport Santé » de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, un courrier de félicitation lui sera adressé.

➤ **Dates à retenir :**

- Conseil Municipal le 16 décembre 2022

Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 19h00

